

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 5 février 2018 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. André Beaudin, Pro-Maire
Mme France Rivet, conseillère
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller
M. Ghyslain Maheu, conseiller

M. Le Maire Patrick Bousez est absent.

Les membres présents forment le quorum.

2018-02-25 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. André Beaudin, Pro-Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2018-02-26 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2018-02-27 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, le procès-verbal du 15 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-02-28 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 25 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-02-29 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 16 janvier au 4 février 2018 :	\$ 7 885.16
Salaire 16 janvier au 5 février 2018 :	\$ 25 701.20
Comptes à payer du 5 février 2018 :	\$174 531.95
Prélèvement :	\$ 11 579.32
TOTAL :	\$219 697.63

Céline Chayer
Directrice générale

2018-02-30 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-01 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement no 2018-01 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2018-02-31 - CONTRAT COORDONNATRICE DES LOISIRS ET CULTURE

Le conseiller Ghyslain Maheu se retire de table.

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Mme Sophie Cousineau coordonnatrice des loisirs et culture.

Le conseiller Ghyslain Maheu reprend son siège.

2018-02-32 - TRANSPORT ADAPTÉ TRANSPORT ADAPTÉ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la ville mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes handicapées;

VU le dépôt devant ce conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2018 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2018 des municipalités participantes;

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité Rivière-Beaudette approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2018 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de \$778,598.00;

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette verse à la ville mandataire, soit la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la somme \$3, 973.81, représentant la contribution municipale pour l'année 2018.

2018-02-33 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FORMATION DE POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Rivière-Beaudette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-Beaudette prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme opérateur d'auto pompe.

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Dany Paquet et appuyé par M. Réjean Fournier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2018-02-34 - AUTORISATION À LA COORDONNATRICE DES LOISIRS ET CULTURE POUR DEMANDE D'EMPLOI ÉTÉ CANADA 2018

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Sophie Cousineau coordonnatrice des loisirs et culture à faire une demande à emploi été Canada 2018 pour le camp de jour.

2018-02-35 - RÉOLUTION D'APPUI – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE REGROUPEMENT – TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT la problématique exposée relativement à l'accessibilité du transport adapté dans la région de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'existence d'une aide financière gouvernementale pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ainsi que pour la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordé dans le cadre de ce programme représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

En conséquence,
il est proposé par Mme Tammy Titley
appuyé par M. Réjean Fournier
et résolu

d'accepter de participer à la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement pour les services de transport adapté dans la région de Soulanges et de désigner la Municipalité de Saint-Zotique comme responsable du projet. Que la Municipalité s'engage à assumer une partie des coûts de la contribution municipale requise pour la réalisation de l'étude selon le prorata calculé en fonction de la population et de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités participantes conditionnellement à ce que toutes les municipalités mentionnées participent à l'étude.

2018-02-36 - SOUMISSION BUREAU INSPECTEUR

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Librairies Boyer pour l'ameublement du bureau de l'inspecteur.

2018-02-37 - SOUMISSION BUREAU D'ADMINISTRATION

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Librairies Boyer pour l'ameublement du bureau d'administration.

2018-02-38 - ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES GALA MÉRITAS

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner une contribution de \$100.00 à l'École Secondaire Soulanges pour le Gala Méritas.

2018-02-39 - PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée.

- Égout Pointe Lalonde
- Dossier 6617085 Canada Inc.

2018-02-40 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :25 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. André Beaudin
Pro-Maire

Je, André Beaudin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.